

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 16
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 0

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

L'an deux mille vingt et un et le 16 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 9 décembre, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC M. YANNICK PUGET, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents ayant donné procuration :

Était absent excusé : M. MARC PÉRÉ.

☎ 05.62.79.86.16

DÉLIBÉRATION 2021/36

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'organisation d'un séjour enfants

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la Ville de Saint Jean, qui organise chaque année plusieurs séjours à destination des enfants et des jeunes de sa commune, a ouvert ces séjours aux Unionnais.

Pour 2022, 15 enfants des grandes sections de maternelle inscrits au Centre de Loisirs de l'Union, pourraient participer au séjour montagne organisé du 27 au 29 avril 2022 au Parc Marc et Montmija en Ariège. Par ailleurs, nous bénéficierions des tarifs transport appliqués à Saint Jean par le titulaire de l'appel d'offres de la Ville de Saint Jean, proratisés au nombre d'enfants et d'adultes.

Le coût total du séjour pour 15 enfants et 3 animateurs de L'Union s'élèverait à 2 183,32 € et les frais de transport à environ 380 €, soit un total de 2 563,32 €. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, le CCAS de L'Union prendrait en charge une partie du financement du séjour, en fonction des ressources des familles. Les modalités de financement et de fonctionnement seront présentées aux membres du Conseil d'Administration lors d'une prochaine session et feront l'objet d'une délibération.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17 DEC. 2021

ID : 031-213105612-20211217-D2021_36_1-DE

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Saint Jean et le CCAS de L'Union pour l'organisation du séjour montagne qui accueillera un effectif maximum de 42 personnes (24 pour Saint Jean, dont 4 animateurs et 18 pour L'Union dont 3 animateurs).

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,*



- Transmis le
- Affiché le

17 DEC. 2021

17 DEC. 2021